Bureau des grands événements

Le date

Civilité Prénom Nom, Titre
Nom de l'organisme
Adresse 1
Ville (Québec) Code postal

Objet : Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Nom de l'organisme pour le versement d'une contribution financière, en 20XX

Civilité Nom,

La présente a pour but de vous faire part des exigences que pose le Bureau des grands événements à votre organisme relativement au versement d'une contribution financière de _____ $, octroyée afin de soutenir la réalisation de l'événement « Nom de l'événement » en 20XX, selon la résolution No de la résolution, adoptée le Date de la résolution.

LES EXIGENCES

Visibilité

- Réaliser, au minimum, les éléments de visibilité prévus ci-dessous, conformément à votre plan de visibilité :
  - xxx

…/2

15, rue Saint-Nicolas, Québec (Québec) G1K 1M8
Téléphone : 418 641-6726 Télécopieur : 418 641-6048
www.ville.quebec.qc.ca

Soutien financier

- Utiliser la contribution financière à la réalisation de l'édition 20XX de l'événement « Nom de l'événement »;
- informer aussitôt le Bureau des grands événements si vous ne pouvez réaliser, en tout ou en partie, l'événement tel que présenté;
- déposer un rapport de votre projet au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin du projet, soit au début mois 20XX. Ce rapport comprendra un bilan des activités et des états financiers préparés par un comptable indépendant de l'organisme ou un comptable professionnel agréé. Ce document doit inclure, entre autres, la liste des trois fournisseurs s'étant vu octroyer les contrats les plus importants en termes financiers.

Assurance

Fournir au Bureau des grands événements et maintenir en vigueur à ses frais, à compter de l'entrée en vigueur de cette lettre d'entente jusqu'à la complète exécution de l'événement « Nom de l'événement », une police d'assurance responsabilité d'au moins CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000 $), à l'occasion des activités reliées à la tenue de l'événement « Nom de l'événement », le protégeant, ainsi que la Ville, à titre d'assurée additionnelle, contre tout préjudice corporel, moral ou matériel causé à autrui par son fait ou sa faute, ou le fait ou la faute de ses employées et employés, y compris les bénévoles ou sous-traitants ainsi que par le fait des biens dont il est propriétaire, locataire ou qu'il a sous sa garde ou sous son contrôle.

Sécurité et permis

- xxx

Si cette entente vous convient, bien vouloir apposer votre signature au bas de cette lettre et nous retourner les <u>deux copies</u> dans les meilleurs délais. Prenez note que toute correspondance ou communication concernant ce dossier doit être adressée à Civilité Prénom Nom *(responsable du dossier)*.

Veuillez agréer, Civilité Nom, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Civilité Prénom Nom
Titre
Nom de l'événement

Directrice

CC/XX/cs